



(N° 153.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1846.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la demande du sieur François Fuzelier.*

MESSIEURS,

Le sieur Fuzelier a vu le jour à Abbeville (France), le 31 décembre 1777. En 1804 il fut nommé courtier de commerce près la bourse de Paris, et il remplit ces fonctions jusqu'en 1824, époque à laquelle il rendit cette charge pour se livrer à des opérations dans lesquelles il perdit sa fortune. Arrivé en Belgique, en 1830, il fut d'abord employé à l'entreprise des fournitures de l'armée, et depuis 1841 il est attaché, en qualité de premier commis, à l'administration du chemin de fer.

Le pétitionnaire a laissé en France les souvenirs les plus honorables; les malheurs qui lui ont enlevé sa fortune ont laissé sa réputation de probité parfaitement intacte, et n'ont en rien altéré l'estime des gens de bien qu'il avait su mériter.

Les pièces du dossier établissent, en outre, que le sieur Fuzelier appartient à une famille honorable, et qu'il en est de même de son épouse; que ses ressources suffisent à ses besoins, et que sa conduite est irréprochable.

Les autorités consultées appuient sa demande.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
J. MAERTENS.